

L'actualité des entreprises agricoles

Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



La lettre d'information du 6 janvier 2017

Déclarations

Fonds d'allégement des charges financières (FAC) : Dépôt des dossiers le 31 mars au plus tard

Les dossiers FAC à destination des éleveurs, FAC à destination des céréaliers et FAC pour prise en charge du coût de garanties bancaires doivent parvenir complets et dûment renseignés à la DDT au plus tard le 31 mars 2017.

Difficultés liées au versement des aides de la PAC : Dépôt des dossiers FAC au plus tard le 28 février 2017

Peuvent déposer un dossier FAC jusqu'au 28 février 2017 les exploitants impactés par :

- un retard de paiement d'un ou plusieurs paiements découplés (paiement de base, paiement redistributif, paiement JA, paiement vert) et/ou de l'ICHN au titre de l'année 2015, qui a conduit à minorer le montant de l'ATR 2016
- un écart important entre le montant des aides relatives aux mesures agroenvironnementales (et climatiques) et des aides à l'agriculture biologique attendu au titre de la campagne 2015 et le montant de l'ATR 2015 correspondant versé au printemps 2016.

Déclarations aides animales : La campagne 2017 est ouverte

La campagne de dépôt des demandes d'aides animales a démarré. La télédéclaration via TéléPac est obligatoire (aucune demande papier n'est possible). La date limite de télédéclaration est fixée au :

- **15 mai 2017 pour les aides bovines 2017**, (sauf la télédéclaration de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio qui sera ouverte prochainement)
- **31 janvier 2017 pour les aides caprines et ovines 2017**



Info pratique

Montant du SMIC au 1^{er} janvier 2017 : 9,76 euros brut de l'heure

Le décret n°2016-1818 du 22 décembre 2016 fixe à compter du 1er janvier 2017, le montant du SMIC brut horaire à 9,76 €, soit 1 480,27 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. En outre, le minimum garanti est revalorisé à 3,54 euros au 1er janvier 2017. [Consulter le décret](#)

Aides PAC

Conditionnalité des aides PAC : De nouvelles conditions

Le décret n°2016-1864 du 23 décembre 2016 complète les conditions agricoles et environnementales à respecter afin de garantir une gestion minimale des surfaces dont l'inclinaison est supérieure à 10 % et d'en limiter l'érosion. Le décret est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Un arrêté du même jour fixe les règles de la conditionnalité des aides Pac au titre de l'année 2017... [En savoir plus](#)

Installation

Installation : Quand faut-il un avenant au PE

Une instruction technique du ministère de l'Agriculture du 20 décembre 2016 a pour objet de présenter l'instruction des modifications du Plan d'Entreprise (PE) et les règles de gestion des avenants pour les dossiers de demandes d'aides à l'installation déposés à compter du 1er janvier 2015... [En savoir plus](#)

[Consulter l'instruction](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Installation : un parcours rénové](#) (Brève du 2 septembre 2016)

Social

Loi de financement de la sécurité sociale 2017 : Publication au JO

La loi 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 est publiée au Journal officiel du 24 décembre 2016... [En savoir plus](#)

Assurés polypensionnés : Mutualisation des pensions de réversion ayant un faible montant

Le décret n°2016-1796 du 21 décembre 2016 prévoit que les droits à pension de réversion d'un assuré peuvent être servis par un régime de base pour le compte d'un autre régime de base, selon des modalités définies par des conventions de gestion, lorsque les droits à pension de retraite de son conjoint ou ex-conjoint décédé ont également été servis par ce régime pour le compte de l'autre régime. Le texte entre en vigueur le 23 décembre 2016. [Consulter le décret](#)

Aide à l'embauche dans les TPE : Prorogation du délai

Le décret n°2016-1952 du 28 décembre 2016 prolonge la période de mise en œuvre de l'aide à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises, en l'étendant aux contrats de travail dont l'exécution débute jusqu'au 30 juin 2017. Le texte est entré en vigueur le 31 décembre 2016. [Consulter le décret](#)



Cette information peut aussi vous intéresser

[Nouvelle aide à l'embauche : Les détails sont connus](#) (Brève du 29 janvier 2016)

Retraite complémentaire obligatoire : Augmentation des cotisations en 2017 et 2018

Le décret n°2016-1961 du 28 décembre 2016 fixe pour les années 2016, 2017 et 2018 les taux de cotisation au régime de retraite complémentaire obligatoire ainsi que la valeur du point de retraite de ce régime pour l'année 2016. Le texte est entré en vigueur le 31 décembre dernier...[En savoir plus](#)

[Consulter le décret](#)

Salariés agricoles : Cotisations accidents du travail et maladies professionnelles 2017

Un arrêté du 27 décembre 2016 fixe pour 2017 les taux de cotisations dues au régime de l'assurance obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. [Consulter l'arrêté](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Accidents du travail des chefs d'exploitation : Détermination des cotisations 2017](#) (Brève du 23 décembre 2016)

Fiscalité

Loi de Finances 2017 : Le texte est au JO !

La loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 est publiée au Journal officiel du 30 décembre... [En savoir plus](#) (Brève du 23 décembre 2016)



Loi de finances rectificative pour 2016 : La loi est parue au Journal officiel

La loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 est parue au Journal officiel du 30 décembre 2016... [En savoir plus](#) (Brève du 23 décembre 2016)

Gestion

Coopératives agricoles : Les règles évoluent

Le décret n°2016-1820 du 21 décembre 2016 précise les conditions de retrait, d'exclusion et de radiation des associés coopérateurs pour tenir compte des modifications apportées au statut des sociétés coopératives agricoles par l'article 45 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Il modifie le décret n°2016-1401 du 18 octobre 2016. Le texte est entré en vigueur le 24 décembre 2016... [En savoir plus](#)

[Consulter le décret](#)

Gaec Totaux : A quelles conditions les associés peuvent travailler à l'extérieure

Une instruction technique du ministère de l'Agriculture en date du 16 décembre 2016 définit les conditions de mise en œuvre du décret n° 2016-1247 du 23 septembre 2016 relatif à la dérogation aux conditions d'exercice de l'activité professionnelle à titre exclusif et à temps complet dans les groupements agricoles d'exploitation en commun. Ce décret permet à l'assemblée générale d'un Gaec total d'autoriser un ou plusieurs des associés à exercer une activité extérieure dans la limite de 700 heures annuelles pour les activités saisonnières hivernales spécifiques de haute montagne...[En savoir plus](#)

[Consulter l'instruction](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Agriculteurs pluriactifs de haute montagne : Augmentation du quota d'heures](#) (Brève du 30 septembre 2016)

Côté institutions

MAEC et Bio : Revalorisation de l'avance de trésorerie

« Le paiement du solde pour les MAEC et les aides à la Bio 2015 ne pourra pas intervenir avant mars 2017, en raison de la grande diversité de ces mesures et de la complexité de certaines d'entre elles », indique un communiqué de presse du ministère de l'Agriculture. Pour pallier à ces difficultés, Stéphane Le Foll a décidé de procéder à une augmentation de l'ATR 2015. Le versement sur les comptes des agriculteurs est prévu fin janvier 2017...[En savoir plus](#)

La Fcgaa vous souhaite une bonne année 2017